



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DELIBERATION N°2 DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille Vingt-trois, le trente et un mars à 16H30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de la Vice- Présidente, Madame Monique MONTAGARD
Date de convocation : 20 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents : (4) Membres issus du Conseil Municipal : Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali BONNAVENTURE, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Muriel RIPERT, Anne laure MARI

Absents ayant donné procuration (4) : Maxime ALLEGRE (procuration à Muriel RIPERT), Marie-Andrée CARRASCO (procuration à Magali BONNAVENTURE), Jade NAVARRO (procuration à Elisabeth BELLENGER), Magali AUGIER (procuration à Monique MONTAGARD),

Absente excusée (1) : Valérie MICHELIER

Assistait également à la réunion : Monsieur André MORALES, Chef du Service Affaires financières et services de proximité, Madame Stéphanie BRIQUET, Gestionnaire CCAS

Budget du CCAS- Approbation du Compte Administratif 2022

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du CCAS pour l'exercice 2022 ;
Le conseil d'Administration, après avoir délibéré,

DECIDE**D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :**

BUDGET CCAS 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	88 948,20 €	0 €	
Dépenses de l'exercice	82 295,64 €	0€	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 6 652,55 €		
Solde d'investissement de l'exercice		0 €	
Résultat de fonctionnement reporté (année 2021)	+ 20 815,33 €		
Solde d'investissement reporté (année 2021)		600 €	
Résultat de fonctionnement de clôture (année 2022)	+ 27 467,88 €		
résultat d'investissement de clôture (année 2022)		600 €	

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE***Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.**Pour expédition certifiée conforme.**A CAROMB, transmise le 04/04/2023***La Secrétaire de Séance,**

Anne-Laure MARI**Madame la Présidente,**

Valérie MICHELIER